

CASINO OBTIENT L'ACCORD DE L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE POUR LA PRISE DE CONTROLE EXCLUSIF DE MONOPRIX

Le Groupe Casino obtient l'accord de l'Autorité de la Concurrence pour la prise de contrôle exclusif du Groupe Monoprix, qui marque l'aboutissement d'une stratégie de développement axée sur la proximité et initiée en 1996.

Cette autorisation prévoit la cession de 58 magasins sur l'ensemble du réseau du Groupe Casino en France, pour une surface totale de vente d'environ 21 000 m², et n'impacte aucun magasin à l'enseigne Monoprix.

L'ensemble de ces cessions représente moins de 1% du chiffre d'affaires en France du Groupe Casino.

L'obtention de l'autorisation conclut un dialogue constructif avec l'Autorité et permet au Groupe Casino de poursuivre le développement du Groupe Monoprix.

CONTACTS ANALYSTES ET INVESTISSEURS

Régine GAGGIOLI – Tél : +33 (0)1 53 65 64 17

rgaggioli@groupe-casino.fr

ou

+33 (0)1 53 65 64 18

IR_Casino@groupe-casino.fr

DIRECTION COMMUNICATION EXTERNE GROUPE

CONTACTS PRESSE

Aziza BOUSTER

Tél : +33 (0)1 53 65 24 78

Mob : +33 (0)6 08 54 28 75

abouster@groupe-casino.fr